


|   |  |    |          |
|---|--|----|----------|
|  | <b>Proposition de loi n° 267 (2009-2010) visant à proroger le mandat du Médiateur de la République</b> | N° | <b>1</b> |
| COMMISSION DES LOIS   | <b>Examen en commission :<br/>mercredi 24 février 2010</b>   |    |          |

## **A M E N D E M E N T**

présenté par M. Jean-Pierre Vial, rapporteur

---

### ARTICLE UNIQUE

Remplacer la date :

31 décembre 2010

par la date :

31 mars 2011

### OBJET

Cet amendement tend à repousser du 31 décembre 2010 au 31 mars 2011 la date jusqu'à laquelle le mandat du Médiateur de la République peut être prorogé.

Il s'agit ainsi d'éviter au Parlement d'avoir à intervenir à nouveau si, pour quelque raison que ce soit, la discussion des projets de loi organique et ordinaire relatifs au Défenseur des droits se prolongeait de telle façon que ce Défenseur ne pourrait être nommé avant le début de l'année 2011. Il convient d'éviter en toute hypothèse la nomination d'un nouveau Médiateur pour quelques semaines ou la paralysie de cette institution en l'absence de titulaire.

La durée totale de la prorogation ne pourrait donc excéder un an.